

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 731

3 avril 2009

### SOMMAIRE

ABF Preston Park S.à r.l. ....	35075	Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l. .....	35069
ALL STAR Restaurants S.à r.l. ....	35053	Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf S.à r.l. ....	35074
Barwa Bauinvest S.à r.l. ....	35053	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l. ....	35074
Barwa Russia S.à r.l. ....	35053	Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l. ....	35087
Bureau d'Etudes Duponcheele, S.à r.l. ....	35070	Matrix German Portfolio One Kaiserslau- tern S.à r.l. ....	35075
Camile S.A. ....	35069	Matrix Property Fund Management (Lu- xembourg) S.A. ....	35071
Capitalpost Luxembourg S.à r.l. ....	35072	Matrix St Etienne Holdco S.à r.l. ....	35069
Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l. ....	35046	Matrix St Etienne Propco S.à r.l. ....	35087
Casden S.A. ....	35068	Maya Real Properties S.A. ....	35088
Chen Ling S.A. ....	35054	Nyborg S.A. ....	35065
Cordea Savills Fund Managers (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	35057	Omega Finances Sàrl ....	35046
Diversified Dynamic Strategies ....	35045	PAG Assurances S.à r.l. ....	35042
Electro Nelca S.à r.l. ....	35050	Palmer Dollar Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	35077
Even Investments 2 S.à r.l. ....	35073	Pharmalux International S.A. ....	35051
Future S.A. ....	35048	Rasfin S.A. ....	35054
Georose 2 ....	35045	Reaal Reassurantie S.A. ....	35073
Georose 3 ....	35045	Red 2 S.à r.l. ....	35066
HMO Luxembourg S.à r.l. ....	35058	Rowi S.à r.l. ....	35048
Hometrak S.A. ....	35066	Sialis Lux S.A. ....	35058
H&S Global ....	35049	Sinequanon Health Care SA ....	35052
Immo Dallo S.A. ....	35087	S.S.I. Partner AG ....	35088
Investar ....	35052	Sun Internet Services S.A. ....	35044
Lakumo Holding S.A. ....	35043	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	35059
Lexmar S.à r.l. ....	35052	Utu Luxembourg 1 S.à r.l. ....	35051
Lifemark S.A. ....	35088	Value Portfolio ....	35050
Lira S. à r. l. ....	35073	Videx International S.A. ....	35066
LSF5 Hayate Investments S.à r.l. ....	35071	WestLB Mellon Compass Fund ....	35058
Luxembourg International Consulting S.A. .....	35044		
Matrix EPH 2 S.à r.l. ....	35072		
Matrix EPH S. à r.l. ....	35074		
Matrix European Prime Property Fund One S.A. ....	35072		

**PAG Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 52-54, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.220.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"PAG Groupe S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1870 Luxembourg, 52-54, rue Kohlenberg, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy FOETZ, administrateur de sociétés, demeurant à L-1870 Luxembourg, 52-54, rue Kohlenberg,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "PAG Assurances S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cents (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique "PAG Groupe S.A."

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Guy FOETZ, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1870 Luxembourg, 52-54, rue Kohlenberg.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Foetz, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2009. Relation LAC/2009/6834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Emile SCHLESSNER.

Référence de publication: 2009037192/227/93.

(090042139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

#### **Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.143.

- Madame Stéphanie COLLEAUX est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014).

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2008.

LAKUMO HOLDING S.A.

S. COLLEAUX / C. BONVALET

*Administrateur et Président du Conseil / Administrateur*

Référence de publication: 2009037469/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04231. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Sun Internet Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.882.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de M. Mikael HOLMBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. Approbation de la démission de Mme Nadine GLOESENER comme administrateur au conseil d'administration;
3. Approbation de la démission de M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société;
4. Election de M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
5. Election de M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration;
6. Ré-élection de M. Dennis ROSE comme administrateur au conseil d'administration;
7. Élection de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

Gilles WECKER / Fiona FINNEGAN.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 27th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr Mikael HOLMBERG as director of the company;
2. To accept the resignation of Mrs Nadine GLOESENER as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles WECKER as the statutory auditor of the company;
4. To appoint Mr Peter ENGELBERG, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as a new director of the company;
5. To appoint Mr Gilles WECKER, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as a new director of the company;
6. To re-elect Mr Dennis ROSE as director of the company;
7. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new auditor of the company.

Gilles WECKER / Fiona FINNEGAN.

Référence de publication: 2009037398/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03671. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 40.312.

*Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration du 13 décembre 2007 de la société*

Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission de M. Robert Mikkelsen de sa fonction d'Administrateur d'Interconsult, avec effet au 23 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration décide de co-opter M. Per Rohrmann Wesseloff à la fonction d'Administrateur d'Interconsult, en remplacement de M. Robert Mikkelsen.

Le mandat de Monsieur Per Rohrmann Wesseloff se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se déroulera en 2008.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Référence de publication: 2009037474/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Georose 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.585.

—  
*Décision de l'associé unique du 28 novembre 2008*

Le siège social est transféré du n° 21, Ro'dewé à L-8264 Mamer au 23, Ro'dewé à L-8264 Mamer.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour GEOROSE 3 S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009037422/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Georose 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.584.

—  
*Décision de l'associé unique du 28 novembre 2008*

Le siège social est transféré du n° 21, Ro'dewé à L-8264 Mamer au 23, Ro'dewé à L-8264 Mamer.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour GEOROSE 2 S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009037424/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Diversified Dynamic Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.416.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Diversified Dynamic Strategies*

Die Ordentliche Generalversammlung der Diversified Dynamic Strategies vom 11. März 2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl der Verwaltungsräte stellen sich

Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)

Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 11. März 2009.

*Für Diversified Dynamic Strategies*

DZ BANK International S.A.

G. Wenz / U. Juchem

Référence de publication: 2009037441/1460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.665.

Je vous transmets la réquisition avec modification de la dénomination de la fonction de M. Alain PEIGNEUX et M. Cédric RATHS.

Ils seront inscrit en "Gérant de catégorie B".

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009037444/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 145.257.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Mendip Hills Properties Limited", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4, Giro's Passage, immatriculée au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 99470,

représentée par son administratrice Madame Dominique PORIGNON, administratrice de sociétés, née le 11 janvier 1959 à Beaufays (Belgique), demeurant à L-8216 Mamer, 15, rue de Bertrange,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet le conseil en entreprises et le conseil en développement international.

La société exercera encore toutes activités annexes, connexes et complémentaires à celles-ci.

La société pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "OMEGA FINANCES SARL", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "Mendip Hills Properties Limited", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.



*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

*Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérante pour une durée indéterminée:

"Mendip Hills Properties Limited", prénommée,

représentée par son administratrice Madame Dominique PORIGNON, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Porignon, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2009. Relation LAC / 2009 / 8264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009038267/227/97.

(090043345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Future S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 96.096.

- AUDIEX S.A., démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 février 2009.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2009037447/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Rowi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 137.369.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Herr Marco WILLKOMM, Fachwirt, geboren in Saarbùrg, am 27. März 1975 (Deutschland), wohnhaft in D-54439 Palzem-Esingen, im Dorf 10 (Deutschland);

2° Herr Frank ROGGEN, Einzelhandelskaufmann, geboren in Mönchengladbach, am 27. Juli 1962 (Deutschland), wohnhaft in F-57940 Metzervisse, 69, route de Metzeresche (Frankreich).

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Herr Marco WILLKOMM und Herr Frank ROGGEN, vorbenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROWI S.à r.l., mit Sitz in L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 137.369, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 11. März 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1012 vom 24. April 2008.



In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter erklären die Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, nach L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Erschienenen folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, nach L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl, zu verlegen.

*Zweiter und letzter Beschluss*

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1, der Satzung wie folgt umzuändern:

**Art. 2. (Absatz 1).** „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wormeldange.“ Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Marco Willkomm, Frank Roggen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 janvier 2009. LAC / 2009 / 2978. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. März 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009038259/202/41.

(090043656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**H&S Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.419.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der H&S Global*

Die Ordentliche Generalversammlung der H&S Global vom 11. März 2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl der Verwaltungsräte stellen sich

Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)

Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 11. März 2009.

*Für H&S Global*

DZ BANK International S.A.

G. Wenz / U. Juchem

Référence de publication: 2009037448/1460/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04585. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Electro Nelca S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 17.041.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue extraordinairement en date du 28 janvier 2009*

*Première résolution*

Les associés décident à l'unanimité de révoquer le mandat confié à Maître Alain RUKAVINA et de nommer en son remplacement, Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Le liquidateur peut engager la société en liquidation sous sa signature individuelle et sans limitation.

*Deuxième résolution*

La mission du liquidateur consiste notamment à exécuter toutes prestations en relation avec les aspects liés aux obligations déclaratives, aux opérations de liquidation et aux aspects liés à la clôture de liquidation.

En outre, la mission du liquidateur consistera à effectuer toutes prestations utiles en vue de la mise en vente de l'immeuble appartenant à la société, de l'inventaire et de la liquidation du stock et des voitures, de la dénonciation du bail conclu avec Monsieur KRACK, dans la communication des pièces comptables à la Fiduciaire FBK Fiduciaire Benoy Kartheiser, etc.

Le liquidateur a expressément le pouvoir de donner des mandats de vente non exclusifs aux deux agences immobilières PARC-IMMO à L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps et SYRUS IMMO à Esch-sur-Alzette, rue Xavier Brasseur, et d'instruire la Fiduciaire FBK Fiduciaire Benoy Kartheiser à préparer les bilans de la société pour les années 2007, 2008 et jusqu'à la clôture de la liquidation et les déclarations fiscales et les déclarations de TVA y relatives.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour copie conforme

M<sup>e</sup> Arsène KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009037519/289/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02814. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Value Portfolio, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.415.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Fonds Direkt SICAV*

Die Ordentliche Generalversammlung der Value Portfolio vom 11. März 2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl als Verwaltungsräte stellen sich

Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)

Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 11. März 2009.

*Value Portfolio*

DZ BANK International S.A.

G. Wenz / U. Juchem

Référence de publication: 2009037450/1460/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04588. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.422.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

Suite à la convention de cession de parts sociales entrée en vigueur en date du 6 mars 2009 entre Michael Bergh, Kirkevaenget 72B, DK-8310 Tranbjerg J, Danemark et les sociétés Universe ApS, ayant son siège social au c/o Plesner Law Firm, Amerika Plads 37, 2100 Copenhagen, Denmark et Bergh Invest Aps, Kirkevaenget 72B, 8310 Tranbjerg J, Danemark l'actionnariat de UTU Luxembourg 1 S.à r.l se compose désormais comme suit:

HSBC Global Custody Nominee UK Limited account 914969: . . . . .	29.679	parts sociales
HSBC Global Custody Nominee UK Limited account 967482: . . . . .	442.804	parts sociales
Universe ApS: . . . . .	21.477	parts sociales
Monsieur Richard Connell . . . . .	5.369	parts sociales
Monsieur Knud E. Stubkjaer . . . . .	2.684	parts sociales
Kacamo Aps . . . . .	18.791	parts sociales
Ebsen Shipping Aps . . . . .	8.054	parts sociales
Dalgaard Shipping Invest Aps . . . . .	8.054	parts sociales
Total . . . . .	536.912	parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 mars 2009.

Certifié conforme

Utu Luxembourg 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009037531/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Pharmalux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op der Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 114.740.

En date du 2 mars 2009, les décisions suivantes ont été prises:

- M. Joachim Weber,

demeurant à Hermesdür 2, D-54453 Nittel,

a donné sa démission en qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

- M. Andreas T. Becker,

demeurant à Am Olbeschgraben, 18, D-54296 Trier,

a donné sa démission en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- AUTONOME DE REVISION, RCS Luxembourg E 955,

avec siège: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

a donné sa démission en qualité de commissaire de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

AUTOMNE DE REVISION

Signature

Référence de publication: 2009037484/723/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Investar, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.383.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale tenue extraordinairement le 2 mars 2009*

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Robert Dockendorf, administrateur. Elle décide de nommer Monsieur Patrick Seyler avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dockendorf.

Monsieur Seyler achèvera le mandat de Monsieur Dockendorf qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme  
Albert Rinnen / Michel Wurth  
*Administrateur / Président*

Référence de publication: 2009037485/571/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04435. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Lexmar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5613 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 82.273.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
*Notaire*

Référence de publication: 2009037550/203/11.

(090042380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

—  
Il résulte d'un changement d'adresse en date du 27 janvier 2009 que:

M. Eric Corbier, né le 2 avril 1966, à Nevers (France), ayant son adresse privée au 61, avenue de Circourt, F-78170 La Celle Saint Cloud (France), demeure à présent au 19, Avenue Talma, F-92500 Rueil Malmaison (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.  
*Pour Sinequanon Health Care S.A.*  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2009037486/6654/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00694. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Barwa Bauinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 139.915.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg le 23 février 2009*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

\* M. Ghassan Al Binali, né le 1<sup>er</sup> janvier 1969, à Hidd (Bahrain), ayant son adresse professionnelle au United Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer:

\* Mr. Tariq Abdullatif H M Al-Jaber, né le 8 février 1978, au Qatar, ayant son adresse professionnelle au United Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

*Pour Barwa Bauinvest S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009037488/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**ALL STAR Restaurants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 59.130.

—  
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009037656/510/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03827. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Barwa Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 139.917.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg le 23 février 2009*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

\* M. Ghassan Al Binali, né le 1<sup>er</sup> janvier 1969, à Hidd (Bahrain), ayant son adresse professionnelle au United Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer:

\* Mr. Tariq Abdullatif H M Al-Jaber, né le 8 février 1978, au Qatar, ayant son adresse professionnelle au United Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour Barwa Russia S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009037489/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Chen Ling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.826.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 28 juillet 2008*

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire au siège social en date du 28/07/2008 et constatant que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, décident de nommer, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- *Administrateurs:*

- \* Monsieur LAU Chun Lun, administrateur de sociétés, demeurant à L-2531 Luxembourg, 29, rue Frantz Seimetz,
- \* Madame CHEUNG Kei Lei, administrateur de sociétés, demeurant à L-2531 Luxembourg, 29, rue Frantz Seimetz,
- \* Madame LOU Chui Yook, administrateur de sociétés, demeurant à L-2311 Luxembourg, 107, avenue Pasteur.

- *Administrateur-Délégué:*

- \* Madame CHEUNG Kei Lei, administrateur de sociétés, demeurant à L-2531 Luxembourg, 29, rue Frantz Seimetz.

- *Commissaire aux Comptes:*

en remplacement du commissaire aux comptes sortant dont le mandat est arrivé à échéance:

- \* Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration de la société aura, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013, la composition suivante:

- Monsieur LAU Chun Lun, administrateur de sociétés, demeurant à L-2531 Luxembourg, 29, rue Frantz Seimetz,
- Madame CHEUNG Kei Lei, administrateur de sociétés, demeurant à L-2531 Luxembourg, 29, rue Frantz Seimetz (administrateur-délégué),
- Madame LOU Chui Yook, administrateur de sociétés, demeurant à L-2311 Luxembourg, 107, avenue Pasteur.

De même, le commissaire aux comptes de la société sera, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013:

- Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Strassen, le 28 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009037492/9323/36.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Rasfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.259.

STATUTS

L'an deux mille neuf le quatre mars;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit panamien, WILONA GLOBAL SA, ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street (Panama).

La comparante est ici représenté par Madame Orietta RIMI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- La société de droit panamien CAMPTOWN INTERNATIONAL S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama. La comparante est ici représentée par Madame Orietta RIMI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RASFIN S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accéder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31000.- EUR), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.



Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toutes voies électroniques étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

1.- La société de droit panamien CAMPTOWN INTERNATIONAL SA .....	309
2.- La société de droit panamien WILONA GLOBAL SA .....	1
Total: trois cent dix actions .....	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

35057

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (1.750.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Andréa DE MARIA, employé privé, né à Tricase (Italie), le 1<sup>er</sup> août 1975, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo MORALDI, Président, expert-comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née à Ortona (Italie), le 1<sup>er</sup> juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rimi, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 12 mars 2009. Relation: EAC/2009/2741. Reçu soixante-quinze (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux comparants sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 18 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009038264/209/156.

(090043355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.536.

*—*  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 février 2009*

L'associé unique a décidé de remplacer KPMG AUDIT, en qualité de réviseur d'entreprises des comptes annuels pour la société par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009037496/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02439. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Sialis Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 14, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 135.857.

---

Aux actionnaires,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre acte de notre démission de nos fonctions de Commissaire aux Comptes de votre société, et ce avec effet immédiat.

Clemency, le 5 mars 2009.

Jean-Yves STASSER

*Gérant*

Référence de publication: 2009037497/9495/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03137. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**HMO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 99.940.

---

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2009 que le mandat de M. Thorsten Ohm en tant que gérant de la Société a été révoqué, avec effet au 13 mars 2009.

En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer M. Stefan Flenker, né le 12 juillet 1971 à Werne (Allemagne) et résidant professionnellement au 18 Überseering à D-22297 Hambourg (Allemagne), pour une durée illimitée à compter du 13 mars 2009.

Ainsi, à compter du 13 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Martial Papineau;
- M. Stefan Flenker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMO LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009037916/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05220. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

---

**WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 6 mars 2009*

L'assemblée générale des actionnaires a:

- procédé à l'élection de Mme Margit Timmermann, née le 11 juillet 1958 à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 62-80, Friedrichstrasse, 40217 Düsseldorf, Allemagne en tant qu'administrateur de la société et Présidente du Conseil d'Administration,

- décidé de renouveler les mandats de, M. Mohammed Bhati, M. Martin Tillert, M. Christoph Dahm, M. Philippe Fahri et M. Udo Göbel en tant qu'administrateurs de la société,

- pris note de la démission de M. Ralf Jansen en tant qu'administrateur de la société avec effet au 12 février 2009,

- décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la société.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises viendront à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009037502/13/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04525. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

### **Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.066.067.099,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

In the year two thousand nine, on the ninth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco Electronics Holding S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.078 (the Company), incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 61 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 3 September 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 2329 of 24 September 2008:

There appeared:

Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549, being the owner of 7,534,322,256 Class A Ordinary Shares and 1,643,344,959 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Tyco Electronics Netherlands Holding B.V., a company incorporated and existing under the laws of Netherlands, registered under the number 17211691, and with registered office at 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Netherlands, being the owner of 400,364,033 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Raychem Limited, a company incorporated and existing under English law, registered under the number 00674709, and with registered office at Faraday Road, Dorcan, Swindon, SN3 5HH, United Kingdom, being the owner of 164,132,498 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH (formerly Tyco Electronics (Schweiz) HFI AG), a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, registered under the number CH-320.3.026.428.8, and with registered office at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland, being the owner of 48,065,031 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V., a company incorporated and existing under the laws of Netherlands, registered under the number 17230238, and with registered office at 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Netherlands, being the owner of 25,033,735 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V., a company incorporated and existing under the laws of Netherlands, registered under the number 17230260, and with registered office at 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Netherlands, being the owner of 27,787,214 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Tyco Electronics Canada ULC, a company existing under the laws of Nova Scotia, Canada, registered under the number 3040879, and with registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, being the owner of 17,137,840 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp., a company incorporated and existing under the laws of Nova Scotia, Canada, registered under the number 3038657, and with registered office at 5255 Satellite Drive, Mississauga, Ontario L4W 5E3 Canada, the owner of 18,200,652 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230258, with registered office at 32, Rietveldeweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Netherlands, being the owner of 23,018,909 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company; and

Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230252, with registered office at 32, Rietveldeweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Netherlands, being the owner of 144,355,881 Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company.

(each a Shareholder and together the Shareholders)

all represented by Mr Sebastian Seelig, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty United States Cents) represented by 10,045,763,008 (ten billion forty-five million seven hundred sixty-three thousand and eight) shares, divided into 7,534,322,256 Class A Ordinary Shares without nominal value and 2,511,440,752 Class B Ordinary Shares without nominal value;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 312,634,874, in order to bring the nominal share capital of the Company from its present amount of USD 753,432,225.50, represented by 10,045,763,008 shares divided into 7,534,322,256 Class A Ordinary Shares without nominal value and 2,511,440,752 Class B Ordinary Shares without nominal value, to an amount of USD 1,066,067,099.50 by way of the creation and issuance of 2,813,068,541 new Class A Ordinary Shares without nominal value and 937,689,514 new Class B Ordinary Shares without nominal value, together with an aggregate share premium;

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified above (see item 2.) by way of a contribution in kind consisting in 149.55 shares in Tyco Electronics (US) Holdings, Inc.;

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in items 2., 3. and 4. above and to see any formalities in connection therewith, if any; and

6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 312,634,874 (three hundred twelve million six hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-four United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty United States Cents), represented by 10,045,763,008 (ten billion forty-five million seven hundred sixty-three thousand and eight) shares, divided into 7,534,322,256 (seven billion five hundred thirty-four million three hundred twenty-two thousand two hundred fifty-six) Class A Ordinary Shares without nominal value and 2,511,440,752 (two billion five hundred eleven million four hundred forty thousand seven hundred and fifty-two) Class B Ordinary Shares without nominal value, to an amount of USD 1,066,067,099.50 (one billion sixty-six million sixty-seven thousand ninety-nine United States Dollars and fifty United States Cents) by way of the creation and issuance of 2,813,068,541 (two billion eight hundred thirteen million sixty-eight thousand five hundred and forty-one) new Class A Ordinary Shares and 937,689,514 (nine hundred thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand five hundred fourteen) new Class B Ordinary Shares of the Company without nominal

value, and the Shareholders hereby issue such new shares, with an aggregate share premium of USD 2,813,713,863 (two billion eight hundred thirteen million seven hundred thirteen thousand eight hundred sixty-three United States Dollars).

*Third resolution*

The Shareholders accept the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Tyco Electronics Group S.A. declares to (i) subscribe to 2,813,068,541 (two billion eight hundred thirteen million sixty-eight thousand five hundred and forty-one) newly issued Class A Ordinary Shares and 937,689,514 (nine hundred thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand five hundred fourteen) newly issued Class B Ordinary Shares of the Company and (ii) fully pay up such new shares by way of a contribution in kind consisting (the Contribution in Kind) of 149.55 (one hundred forty-nine point fifty-five hundred) shares in Tyco Electronics (US) Holdings, Inc. (the TUSHI Shares), with registered office in Wilmington, Delaware, United States.

The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 3,126,348,737 (three billion one hundred twenty-six million three hundred forty-eight thousand seven hundred thirty-seven United States Dollars) shall be allocated as follows:

(i) the amount of USD 312,634,874 (three hundred twelve million six hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-four United States Dollar) shall be allocated to the nominal share capital of the Company; and

(ii) the amount of USD 2,813,713,863 (two billion eight hundred thirteen million seven hundred thirteen thousand eight hundred sixty-three United States Dollars) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate value and transferability of the TUSHI Shares contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of Tyco Electronics Group S.A. and which is countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the TUSHI Shares amounts to at least USD 3,126,348,737 (three billion one hundred twenty-six million three hundred forty-eight thousand seven hundred thirty-seven United States Dollars) and that the TUSHI Shares are freely transferable to the Company.

A copy of the above certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Shareholders resolves to issue and hereby issue 2,813,068,541 (two billion eight hundred thirteen million sixty-eight thousand five hundred forty-one) new Class A Ordinary Shares and 937,689,514 (nine hundred thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand five hundred fourteen) new Class B Ordinary Shares to Tyco Electronics Group S.A..

As a result of the above capital increase, the Shareholders record that the shareholding in the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of Class A Ordinary Shares	Number of Class B Ordinary Shares	Total number of shares
Tyco Electronics Group S.A. . . . . .	10,347,390,797	2,581,034,473	12,928,425,270
Tyco Electronics Netherlands Holding B.V. . . . .	-	400,364,033	400,364,033
Raychem Limited . . . . .	-	164,132,498	164,132,498
Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH . . . . .	-	48,065,031	48,065,031
Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V. . . . . .	-	25,033,735	25,033,735
Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V. . . . . .	-	27,787,214	27,787,214
Tyco Electronics Canada ULC . . . . .	-	17,137,840	17,137,840
M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp. . . . . .	-	18,200,652	18,200,652
Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V. . . . . .	-	23,018,909	23,018,909
Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V. . . . . .	-	144,355,881	144,355,881
Total number of shares . . . . .	10,347,390,797	3,449,130,266	13,796,521,063

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 1,066,067,099.50 (one billion sixty-six million sixty-seven thousand ninety-nine United States Dollars and fifty United States Cents) represented by 13,796,521,063 (thirteen billion seven hundred ninety-six million five hundred twenty-one thousand sixty-three) shares, divided into 10,347,390,797 (ten billion three hundred forty-seven million three hundred ninety thousand seven hundred



ninety-seven) Class A Ordinary Shares without nominal value (the Class A Ordinary Shares) and 3,449,130,266 (three billion four hundred forty-nine million one hundred thirty thousand two hundred sixty-six) Class B Ordinary Shares without nominal value (the Class B Ordinary Shares).

The subscribed share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholders' meeting deliberating and resolving in the manner provided for the amendments to the Articles."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Shareholders and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company to the Shareholders with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Tyco Electronics Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.078 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, de résidence alors à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 61 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 3 septembre 2008 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2329 du 24 septembre 2008.

Ont comparu:

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549, détenteur de 7.534.322.256 parts sociales ordinaires de la classe A et de 1.643.344.959 parts sociales ordinaires de la classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands Holding B.V., une société anonyme de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17211691, et ayant son siège social au 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 400.364.033 parts sociales ordinaires de la classe B dans le capital social de la Société;

Raychem Limited, une société de droit du Royaume-Uni ayant son siège social au Faraday Road, Dorcan, Swindon, SN3 5HH, Royaume-Uni, et étant immatriculée au Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 00674709, détenteur de 164.132.498 parts sociales ordinaires de la classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH, une société de droit suisse ayant son siège social au Rheinstrasse 20 à CH-8200 Schaffhausen, et étant immatriculée au Registre de Commerce de la Suisse sous le numéro CH-320.026.428-8, détenteur de 48.065.031 parts sociales ordinaires de la classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230238, et ayant son siège social au 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 25.033.735 parts sociales ordinaires de la classe B dans le capital social de la Société;



Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230260, et ayant son siège social au 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 27.787.214 parts sociales ordinaires de la classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Canada ULC, une société de droit de Nova Scotia, Canada étant immatriculée sous le numéro 3040879, et ayant son siège social au Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, détenteur de 164.132.498 parts sociales ordinaires de la classe B dans le capital social de la Société;

M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp., une société de droit de Nova Scotia, Canada étant immatriculée sous le numéro 3038657, et ayant son siège social au 5255 Satellite Drive, Mississauga, Ontario L4W 5E3 Canada;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230258, et ayant son siège social au 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas;

Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230252, et ayant son siège social au 32, Rietveldweg, NL-5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas;

(ensemble les Associés),

tous représentés par Monsieur Sebastian Seelig, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante trois millions quatre cent trente deux mille deux cent vingt cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Centimes des Etats-Unis) représenté par 10.045.763.008 (dix milliards quarante cinq millions sept cent soixante trois mille et huit) parts sociales, divisées en 7.534.322.256 parts sociales ordinaires de la classe A sans valeur nominale et 2.511.440.752 parts sociales ordinaires de la classe B sans valeur nominale;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 312.634.874 afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 753.432.225,50, représenté par 10.045.763.008 parts sociales divisées en 7.534.322.256 parts sociales ordinaires de la classe A sans valeur nominale et 2.511.440.752 parts sociales ordinaires de la classe B sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport en nature à la Société de 149,55 parts sociales dans Tyco Electronics (US) Holdings, Inc.;

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales telle que mentionnée au points 2., 3. et 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 312.634.874 (trois cent douze millions six cent trente-quatre mille huit cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis), représenté par 10.045.763.008 (dix milliards quarante-cinq millions sept cent soixante-trois mille et huit) parts sociales divisées en 7.534.322.256 (sept milliards cinq cent trente quatre millions trois cent vingt-deux mille deux cent cinquante-six) parts sociales ordinaires de la classe A sans valeur nominale et 2.511.440.752 (deux milliards cinq cent onze millions quatre cent quarante mille sept cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires de la classe B sans valeur nominale, à un montant de USD 1.066.067.099,50 (un milliard soixante-six millions soixante-sept mille quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis) par voie de l'émission de 2.813.068.541 (deux milliards huit cent treize millions soixante-huit mille cinq cent quarante et une) parts sociales ordinaires de la classe A et 937.689.514 (neuf cent trente-sept millions six cent quatre

vingt-neuf mille cinq cent quatorze) parts sociales ordinaires de la classe B de la Société, sans valeur nominale, et les Associés émettent ces parts sociales ensemble avec une prime d'émission de USD 2.813.713.863 (deux milliards huit cent treize millions sept cent treize mille huit cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis).

*Troisième résolution*

Les Associés décident en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

*Intervention - Souscription - Libération*

Tyco Electronics Group S.A. déclare (i) souscrire à 2.813.068.541 (deux milliards huit cent treize millions soixante-huit mille cinq cent quarante et une) parts sociales ordinaires de la classe A et 937.689.514 (neuf cent trente-sept millions six cent quatre vingt-neuf mille cinq cent quatorze) parts sociales ordinaires de la classe B de la Société et (ii) libérer et payer ces nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en 149,55 (cent quarante-neuf virgule cinquante-cinq) parts sociales dans Tyco Electronics (US) Holdings, Inc. (les Parts TUSHI), avec siège social à Wilmington, Delaware, Etats-Unis.

Ledit apport d'un montant total de USD 3.126.348.737 (trois milliards cent vingt-six millions trois cent quarante-huit mille sept cent trente-sept Dollars des Etats-Unis) devra être attribué comme suit:

(i) un montant USD 312.634.874 (trois cent douze millions six cent trente-quatre mille huit cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de USD 2.813.713.863 (deux milliards huit cent treize millions sept cent treize mille huit cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur totale et la transférabilité des Parts TUSHI apportées à la Société est établie par un certificat émis par le conseil d'administration de Tyco Electronics Group S.A. et contresigné par le conseil de gérance de la Société (le Certificat) qui confirme entre autre que la valeur des Parts TUSHI est au moins de USD 3.126.348.737 (trois milliards cent vingt-six millions trois cent quarante-huit mille sept cent trente-sept Dollars des Etats-Unis) et que les Parts TUSHI sont librement transférables à la Société.

Un exemplaire des certificats susmentionnés, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom des partie comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident d'émettre et émettent 2.813.068.541 (deux milliards huit cent treize millions soixante-huit mille cinq cent quarante et une) parts sociales ordinaires de la classe A et 937.689.514 (neuf cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatorze) parts sociales ordinaires de la classe B au profit de Tyco Electronics Group S.A.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts	Nombre de parts	Nombre de parts
	sociales ordinaires de classe A	sociales ordinaires de classe B	sociales
Tyco Electronics Group S.A. . . . . .	10.347.390.797	2.581.034.473	12.928.425.270
Tyco Electronics Netherlands Holding B.V. . . . . .	-	400.364.033	400.364.033
Raychem Limited . . . . .	-	164.132.498	164.132.498
Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH . . . . .	-	48.065.031	48.065.031
Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V. . . . . .	-	25.033.735	25.033.735
Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V. . . . . .	-	27.787.214	27.787.214
Tyco Electronics Canada ULC . . . . .	-	17.137.840	17.137.840
M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp. . . . . .	-	18.200.652	18.200.652
Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V. . . . . .	-	23.018.909	23.018.909
Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V. . . . . .	-	144.355.881	144.355.881
Total number of shares . . . . .	10.347.390.797	3.449.130.266	13.796.521.063

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 1.066.067.099,50 (une milliard soixante-six millions soixante-sept mille quatre-vingt dix-neuf Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis) représenté par 13.796.521.063 (treize milliards sept cent quatre-vingt seize millions cinq cent vingt et un mille soixante-trois) parts sociales divisées en 10.347.390.797 (dix milliards trois cent quarante-sept millions trois cent quatre-vingt dix mille sept cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales ordinaires de la classe A sans valeur nominale (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et 3.449.130.266 (trois milliards quatre cent quarante-neuf millions cent trente mille deux cent soixante-six) parts sociales ordinaires de la classe B sans valeur nominale (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B).

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision de l'assemblée des associés délibérant et décidant selon la procédure prévue pour le changement des Statuts."

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par les Associés, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des nouvelles parts de la Société à auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

#### Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000.- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. SEELIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10093. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009038511/242/353.

(090043848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

#### **Nyborg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.034.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 février 2009 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la FIDUCIAIRE MARC MULLER SA R.L. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 avril 2008;

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

*Pour la Société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009037503/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01612. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Videx International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.978.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 février 2009 que:

- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., en date du 30 avril 2008 ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- La FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. avec siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 30 avril 2008, en remplacement de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

*Pour la Société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009037506/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01597. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Hometrak S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.935.

—  
Veillez noter que l'administrateur Joanna Gilbride née le 23 novembre 1974 à Belfast (Irlande du Nord) et domiciliée 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg se nomme désormais Joanna Smith (née Gilbride).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hometrak S.A.  
Frank W.J.J. Welman  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009037599/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05179. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Red 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 144.380.

—  
In the year two thousand and nine, on the second of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GEAF International 2 S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.206 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 27 February 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of RED 2 S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 144.380, incorporated by a notarial deed on 19 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 373 of 19 February 2009 (the "Company").

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company, takes the following decisions:

- The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-four thousand two hundred euro (EUR 34,200) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to fifty-nine thousand two hundred euro (EUR 59,200), through the issue of one thousand three hundred sixty-eight (1,368) new ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe all the one thousand three hundred sixty-eight (1,368) newly issued ordinary shares and to fully pay them up for a total amount of thirty-four thousand two hundred euro (EUR 34,200), entirely allocated to the share capital.

All the one thousand three hundred sixty-eight (1,368) new ordinary shares are entirely paid up in cash so that the amount of thirty-four thousand two hundred euro (EUR 34,200) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- As a consequence of the above decision, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at fifty-nine thousand two hundred euro (EUR 59,200) represented by two thousand three hundred sixty-eight (2,368) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GEAF International 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.206 (l'Associée Unique),

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 27 février 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule et unique associée actuelle de RED 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.380, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 19 février 2009 (la "Société").

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentaire d'acter ces décisions comme suit:

- L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille deux cents euros (EUR 34.200) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cinquante-neuf mille deux cents euros (EUR 59.200) par l'émission de mille trois cent soixante-huit (1.368) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

#### *Souscription et libération*

L'Associée Unique déclare souscrire les mille trois cent soixante-huit (1.368) parts sociales ordinaires nouvellement émises et les libérer intégralement pour un montant total de trente-quatre mille deux cents euros (EUR 34.200) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les mille trois cent soixante-huit (1.368) parts sociales ordinaires nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-quatre mille deux cents euros (EUR 34.200) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

- En conséquence de la décision ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-neuf mille deux cents euros (EUR 59.200), représenté par deux mille trois cent soixante-huit (2.368) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2009. LAC / 2009 / 8665. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009038520/7241/101.

(090044091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

#### **Casden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009037507/5770/12.

(090042137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---



**Camile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.831.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

M. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 16 novembre 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

TCG Gestion S.A.

Fabrice Geimer

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2009037609/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04372. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,

GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street

W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037611/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03742. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090042907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.075.

Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,

GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street

W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037614/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03770. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090042888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.



**Bureau d'Etudes Duponcheele, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 37, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 81.609.

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Xavier DUPONCHEELE, géomètre-expert, né à Anderlecht (Belgique) le 13 mars 1953, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling,

détenteur de quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales.

2) Monsieur Yvan DE SMAELE, employé de l'Etat, né à Namur (Belgique) le 30 mars 1953, demeurant à B-5190 Onoz, rue de Fleurus, 8,

détenteur de soixante-quinze (75) parts sociales.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "BUREAU D'ETUDES DUPONCHEELE, S.à r.l." (numéro d'identité 1991 24 09 492), avec siège social à L-8381 Kleinbettingen, 25, rue de Steinfort, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.609, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 17 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 155 du 21 avril 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, en date du 5 janvier 1994, publié par extrait au Mémorial C, numéro 157 du 22 avril 1994 et suivant actes sous seing privé (cessions de parts sociales) datés du 5 janvier 2001, non publiés au Mémorial C,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

**I. - Cessions de parts sociales**

A) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Monsieur Georges DUPONCHEELE, employé de banque, né à Bordeaux (France) le 28 janvier 1970, demeurant à F-75015 Paris, 242, rue de la Convention, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Xavier DUPONCHEELE, préqualifié, ce acceptant, cent (100) parts sociales de la prédite société "BUREAU D'ETUDES DUPONCHEELE, S. à r.l."

B) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Monsieur Benoît DUPONCHEELE, indépendant, né à Uccle (Belgique) le 9 août 1970, demeurant à B-1200 Bruxelles, rue de Linthout, 131, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Xavier DUPONCHEELE, préqualifié, ce acceptant, cent (100) parts sociales de la prédite société "BUREAU D'ETUDES DUPONCHEELE, S. à r.l."

Le cessionnaire s'est trouvé subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le cessionnaire a participé aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

Les deux prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Monsieur Xavier DUPONCHEELE déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Xavier DUPONCHEELE, préqualifié, quatre cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	425
2) Monsieur Yvan DE SMAELE, préqualifié, soixante-quinze parts sociales . . . . .	<u>75</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

**II. - Assemblée générale extraordinaire**

Ensuite Messieurs Xavier DUPONCHEELE et Yvan DE SMAELE, seuls associés de la société "BUREAU D'ETUDES DUPONCHEELE, S.à r.l.", ont pris les résolutions suivantes

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-8381 Kleinbettingen, 25, rue de Steinfort, à L-8437 Steinfort, 37, rue de Koerich.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** "Le siège de la société est établi à Steinfort."

*Deuxième résolution*

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000.-) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68.-), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399.-) pour un euro (€ 1.-).

35071

*Troisième résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes.

*Quatrième résolution*

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUPONCHEELE, DE SMAELE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2009. Relation: CAP/2009/590. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009038543/236/74.

(090044446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009037508/5770/12.

(090042204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Matrix Property Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.097.

Le «Verwaltungsratsmitglied» de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

1, Jermyn Street,  
GB - SW1Y 4UH London

vers le

One Vine Street  
W1J 0AH Londres  
Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037615/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03776. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090042877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

---

**Matrix European Prime Property Fund One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.098.

Le Verwaltungsratsmitglied de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

- 1, Jermy Street,  
GB - SW1Y 4UH London

vers le

- One Vine Street  
W1J0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037617/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Capitalpost Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 96.976.

Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

- ONE, Jermyn Street,  
GB - SW1Y 4UH London

vers le

- One Vine Street  
W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037618/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix EPH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.530.

Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

- 1 Jermyn Street,  
GB - SW1Y4UH London

vers le

- One Vine Street  
W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037619/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.923.700,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

—  
EXTRAIT

Le 15 décembre 2008, les Actionnaires de la société Even Investments 2 S.à r.l. ont décidé de changer la catégorie des gérants étant actuellement Gérants de classe A en Gérants de classe B et de changer la catégorie des gérants étant actuellement les Gérants de classe B en Gérants de classe A de sorte que le Conseil de Gérance est dorénavant composé comme suit:

- Madame Bénédicte Herlinvaux, Gérante de classe A
- Madame Danièle Arendt-Michels, Gérante de classe A
- Monsieur David Barker, Gérant de classe A
- Madame Ute Bräuer, Gérante de classe B
- Monsieur Timothy Curt, Gérant de classe B
- Madame Tara O'Neill, Gérante de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Mme Bénédicte Herlinvaux

*Gérante de Classe A*

Référence de publication: 2009037917/7978/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

---

**Reaal Reassurantie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 45.866.

—  
Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

*Pour la société*

Rudy PARIDAENS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009037628/1707/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04820. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

---

**Lira S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 118.277.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.2009.

A. LEVASHKEVICH

*Gérant*

Référence de publication: 2009037629/8671/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05684. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

---

**Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.076.

—  
Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,  
GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street  
W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037620/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

—  
Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,  
GB - SW1Y 4UH London

vers le

One Vine Street  
W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037621/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

—  
Le «Geschäftsführer» de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,  
GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street  
W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037622/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.078.

Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,  
GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street  
W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037623/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**ABF Preston Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 500.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.332.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company BV ABF Delaware Inc., a company incorporated under the laws of the Netherlands (and domesticated as a corporation in Delaware, United States of America, known as B.V. ABF Delaware, Inc), having its seat in Rotterdam, the Netherlands, and its Delaware registered agent address at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America,

duly represented by Maître Michael MBAYI, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Memphis, TN (USA) on 12<sup>th</sup> of March 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company ABF Preston Park S.à r.l., a company validly existing as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 140.332, incorporated by a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, on 21 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1955 on 9 August 2008 (the "Company"). The Articles of Association of the Company have been amended by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, civil notary, residing at Esch-sur-Alzette, on 18 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2325 on 24 September 2008 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 29 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2379 on 30 September 2008

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the opening and closing dates of the Company's accounting year so that it shall henceforth begin on the fourteenth day of March of each year and shall terminate on the thirteenth day of March of the following year, with the exception of the current accounting year, which began on the thirty-first day of August two thousand and eight and shall terminate on the thirteenth day of March two thousand and nine.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend Article 16 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change, as follows:

" **Art. 16. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the fourteenth day of March and ends on the thirteenth day of March of the following year."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société BV ABF Delaware Inc., une société constituée selon le droit Néerlandais, (et enregistrée comme une société au Delaware, Etats-Unis d'Amérique, connue sous le nom de B.V. ABF Delaware, Inc.) ayant son siège à Rotterdam (Pays-Bas), et l'adresse de son agent enregistré au Delaware au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Maître Michael MBAYI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Memphis, TN, (USA) le 12 mars 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société ABF Preston Park S.à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 140.332, constituée selon acte reçu pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1955 du 9 août 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2325 du 24 septembre 2008 et modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 29 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2379 du 30 septembre 2008..

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il débutera désormais le quatorzième jour de mars de chaque année et qu'il se clôturera le treizième jour de mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social actuel qui a débuté le trente-et-unième jour d'août deux mille huit et qui se clôturera le treizième jour de mars deux mille neuf.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'Article 16 des statuts de la Société afin de refléter le prédit changement comme suit:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 14 mars et se termine le 13 mars de l'année suivante."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mbayi et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10086. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009038525/5770/97.

(090044402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Palmer Dollar Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.238.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the second day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Palmer Dollar Finance, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 73, Western Way, Bury St. Edmunds, Suffolk IP33 3TB, United Kingdom, with company number 05802661, here duly represented by Mr Régis Galiotto, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2.** The Company's name is "Palmer Dollar Finance (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the

temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 90,000.- (ninety thousand United States Dollars) represented by 90,000 (ninety thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by a board of managers composed of one or several manager(s) A and by one or several manager(s) B. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed and designated as manager A or manager B and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

**Art. 13.** The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one manager A and one manager B.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one manager A and one manager B approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one manager A and one manager B. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one manager A and one manager B.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General Meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 March and closes on 28 February (or 29 February in case of leap year).

**Art. 18.** Each year, as of 28 February (or 29 February in case of leap year), the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case

may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 28 February 2010.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 90,000 (ninety thousand) shares issued by the Company as follows:

- Palmer Dollar Finance, prenamed, subscribes to 90,000 (ninety thousand) shares;

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2,200.- Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) (i) Are appointed as managers A:

- Mr Richard Cotton, residing at 148 Myton Road, Warwick CV34 6PR, United Kingdom, born on 12 January 1961 in London, United Kingdom; and

- Mr James Copeman, residing at 2 Paddenswick Road, London W6 0UB, United Kingdom, born on 29 August 1966 in Tripoli, Lybia.

(ii) Are appointed as managers B:

- Mr François Brouxel, with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 16 September 1966 in Metz, France; and

- Mr Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 May 1971 in Nancy, France.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one manager A and one manager B.

2) KPMG S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor ("commissaire").

In accordance with article twenty of the Articles, the statutory auditor will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders that will be held on 2010.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Palmer Dollar Finance, une société constituée selon le droit anglais et gallois, ayant son siège social sis au 73, Western Way, Bury St. Edmunds, Suffolk IP33 3TB, Royaume-Uni, numéro de société 05802661, ici représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Palmer Dollar Finance (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les



actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 90.000,- USD (quatre-vingt dix mille Dollars Américains) représenté par 90.000 (quatre-vingt dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé dispose d'un de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'un ou plusieurs gérant(s) B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et désignés comme gérant A ou gérant B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix. La rémunération des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, sans avoir à justifier d'un quelconque motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance peut, le cas échéant, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.



Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les autres gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant A et un gérant B.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par la majorité des votes à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B aient approuvé ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant A et un gérant B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant A et un gérant B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée Générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> mars et se termine le 28 février (ou le 29 février en cas d'année bissextile).

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 28 février (ou le 29 février en cas d'année bissextile), le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 % (dix pour cent).

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 28 février 2010.

#### *Libération - Apports*

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 90.000 (quatre-vingt dix mille) parts sociales comme suit:

- Palmer Dollar Finance, ci-dessus nommé, souscrit à 90.000 (quatre-vingt dix mille) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.200,- euros.

#### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) (i) Sont nommés gérants A:

- M. Richard Cotton, résidant à 148 Myton Road, Warwick CV34 6PR, Royaume-Uni, né le 12 janvier 1961 à Londres, Royaume-Uni; et

- M. James Copeman, résidant à 2 Paddenswick Road, London W6 0UB, Royaume-Uni, né le 29 août 1966 à Tripoli, Lybie.

(ii) Sont nommés gérants B:

- M. François Brouxel, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 16 Septembre 1966 à Metz, France; et

- M. Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 mai 1971 à Nancy, France.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article douze de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) KPMG S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2010.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2009. Relation: LAC/2009/8283. Reçu: soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009037900/211/537.

(090042798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,

GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street

W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037624/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

Le Gérant de la Société Ian BLAKE a récemment changé d'adresse comme suit:

One Jermyn Street,

GB - SW1Y 4UH Londres

vers le

One Vine Street

W1J 0AH Londres

Grande-Bretagne

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009037625/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Immo Dallo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 114.168.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009037633/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02088. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**S.S.I. Partner AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 56.724.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 15 octobre 1996, acte publié au Mémorial C no 6 du 8 janvier 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 juin 1998, acte publié au Mémorial C no 661 du 17 septembre 1998, en date du 6 octobre 1999, acte publié au Mémorial C no 989 du 23 décembre 1999 et en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C 398 du 31 mai 2001. Les statuts ont été modifiées par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C 737 du 15 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.S.I. PARTNER AG*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2009037630/9839/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05134. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Maya Real Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.563.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mai 2007

**RECTIFICATIF**

Le bilan rectificatif (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 27 août 2008 no L080127863.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAYA REAL PROPERTIES S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009037632/296/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04440. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Lifemark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.616.

Veillez noter que l'administrateur Joanna Gilbride née le 23 novembre 1974 à Belfast (Irlande du Nord) et domiciliée 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg se nomme désormais Joanna Smith (née Gilbride).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lifemark S.A.

Frank W.J.J. Welman

*Administrateur*

Référence de publication: 2009037600/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05176. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090042602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.